

Diplôme d'État d'infirmier

Référentiel de compétences

Les référentiels d'activités et de compétences du métier d'infirmier diplômé d'État ne se substituent pas au cadre réglementaire. En effet, un référentiel n'a pas vocation à déterminer des responsabilités. Il s'agit de décrire les activités du métier, puis les compétences. Celles-ci sont rédigées en termes de capacités devant être maîtrisées par les professionnels et attestées par l'obtention du diplôme d'État. Cette description s'inscrit dans la réglementation figurant au Code de la santé publique (CSP).

Compétence 7 :

Analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle

- 1 Observer, formaliser et expliciter les éléments de sa pratique professionnelle.
- 2 Confronter sa pratique à celle de ses pairs ou d'autres professionnels.
- 3 Évaluer les soins, les prestations et la mise en œuvre des protocoles de soins infirmiers au regard des valeurs professionnelles, des principes de qualité, de sécurité, d'ergonomie, et de satisfaction de la personne soignée.
- 4 Analyser et adapter sa pratique professionnelle au regard de la réglementation, de la déontologie, de l'éthique, et de l'évolution des sciences et des techniques.
- 5 Évaluer l'application des règles de traçabilité et des règles liées aux circuits d'entrée et de sortie des matériels et dispositifs médicaux (stérilisation, gestion des stocks, circuits des déchets, circulation des personnes...) et identifier toute non-conformité.
- 6 Apprécier la fonctionnalité des dispositifs médicaux utilisés dans les soins et dans l'urgence.
- 7 Identifier les améliorations possibles et les mesures de réajustement de sa pratique.

Critères d'évaluation : <i>Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?</i>	Indicateurs : <i>Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?</i>
1 – Pertinence de l'analyse dans l'utilisation du protocole pour une situation donnée	- L'utilisation d'un protocole est expliquée en fonction d'une situation donnée.
2 – Pertinence de l'analyse dans l'application des règles: - de qualité, sécurité, ergonomie - de traçabilité - liées aux circuits d'entrée, de sortie, et de stockage du linge, des matériels et des déchets	- Les non-conformités sont identifiées. - Les règles de la traçabilité sont explicitées selon les situations. - Les risques de non-traçabilité sont explicités. - Le circuit de la gestion des déchets est expliqué. - Les propositions de réajustement sont pertinentes.
3 -Conformité de la désinfection, du nettoyage, du conditionnement, et de la stérilisation	- Les techniques de nettoyage des instruments ou des matériels sont connues et expliquées de manière appropriée. - Les opérations de stérilisation sont expliquées conformément aux normes en vigueur et au contexte.
4 – Complétude dans la vérification de la fonctionnalité des matériels, produits et dispositifs utilisés	- Les défauts de fonctionnement sont identifiés et signalés pour les appareils et dispositifs médicaux nécessaires aux soins et pour le matériel d'urgence. - Les conditions de stockage des médicaments, des dispositifs médicaux, des appareillages, sont contrôlées.

5 – Pertinence dans la démarche d'analyse critique d'une situation de travail	<ul style="list-style-type: none">- La démarche d'analyse et le raisonnement sont formalisés et logiques.- Les difficultés et les erreurs sont identifiées.- Les causes sont analysées.- Des améliorations sont proposées.- Les valeurs professionnelles et règles déontologiques sont repérées dans la démarche d'analyse.- La satisfaction de la personne soignée est prise en compte.
--	---